



ARRETE MUNICIPAL N°2022-03

Arrêté réglementant la circulation et le
stationnement
le 12 janvier 2022
*Rétrécissement de la chaussée pour sécurisation de
chantier pour évacuation de travaux de taille haie*

Le maire **de Lanrivoaré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté municipal n°2020-033 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à
Monsieur Joseph RAGUÉNÈS, 1^{er} adjoint au maire,

Considérant la demande en date du 11/12/2022 de l'entreprise Bro Léon Elagage za de
Breignou Koz 29860 BOURG BLANC

Considérant que les travaux d'évacuation de réduction de haie au camp de Lanrenap nécessitent
de sécuriser la circulation et l'accès à la zone de travaux.

Considérant que le stationnement et la circulation doivent être réglementés,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise Bro Léon Elagage est autorisée à évacuer les travaux de taille de réduction de haie au
camp de Lanrenap chez Monsieur et Madame LE HIR André.

Article 2 :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur la zone de chantier.

La voie concernée sera barrée **la journée du 12 janvier 2022** pour chargement de bois par
intermittence.

Article 3 :

La signalisation réglementaire nécessaire à l'application des présentes dispositions, sera mise en
place par l'entreprise et la sécurité des usagers devra être assurée.

En cas d'empiètement sur la voie publique, la signalétique réglementaire devra être mise en
place par l'entreprise et la sécurité des usagers devra être assurée.

Article 4 :

Le présent arrêté municipal sera affiché aux abords du site concerné par l'entreprise.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions règlementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 :

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

Madame la Secrétaire Générale de la commune de Lanrivoaré est chargée de l'exécution du présent arrêté municipal dont l'ampliation sera adressée à

Brigade de Gendarmerie de Saint-Renan
Entreprise Bro Léon Elagage
Service technique de Lanrivoaré

Fait à Lanrivoaré, le 11 janvier 2022

Le maire,
Pascale ANDRE.



Pour le maire et par délégué
adjoint au maire en
charge des travaux, de
plurbanisme et de plénviron.
nement
Joseph RAGUENES